

Subvention pour embaucher un étudiant qualifié et faire croître votre entreprise

LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES MAINTENANT

Subventions salariales aux employeurs pour l'embauche d'étudiants postsecondaires dans le cadre de stages rémunérés

- ★ 50 % du salaire d'un étudiant jusqu'à 5 000 \$
- ★ 70 % du salaire d'un étudiant sous-représenté* jusqu'à 7 000 \$

*Femmes dans les STIM, étudiants autochtones, étudiants handicapés, minorités visibles, nouveaux arrivants au Canada, et étudiants de première année.

Votre entreprise est-elle admissible?

- ✓ Vous avez la capacité financière d'engager un étudiant dans le cadre d'un contrat de travail et de le payer régulièrement et à temps – nous vous rembourserons à la fin du contrat.
- ✓ Vous êtes une entreprise ou un organisme sans but lucratif enregistré au Canada.
- ✓ Vous offrez un milieu de travail sécuritaire.
- ✓ Vous souscrivez une assurance responsabilité civile générale.



Courriel: wil_digital@ictc-ctic.ca
Téléphone: +1 (613) 237-8551, p. 159
Web: etalentcanada.ca/fr

Pour en savoir davantage et vous inscrire, visitez la page
bit.ly/ctic-ait

